



Paris, le 11/06/2025

Consultation du CSE Région Parisienne au titre du projet Var Ouest
Avis motivé des élus CFE-CGC / CFDT / UNSA

Madame la Présidente,

Les élus sont consultés aujourd'hui sur l'ensemble du projet VAR Ouest qui inclut un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Cette consultation intervient après plusieurs mois d'échanges entre la direction, les Instances représentatives des personnels (IRP) et les organisations syndicales sur les raisons économiques et stratégiques de ce projet.

Les élus CFE-CGC / CFDT / UNSA le redisent avec force : Ce projet ne nous a jamais convaincus, pas plus que les personnels concernés ! Pire, nous considérons que ce projet risque de mettre en danger les activités SMC de Naval Group et dans une moindre mesure certaines activités SM et BS.

En avril 2023, les élus centraux ont déclenché un Droit d'Alerte Economique, qui même s'il a débouché sur une saisine du Conseil d'Administration début 2024, n'a pas permis de faire revenir la Direction à la raison. En effet, malgré toutes les alertes que nous avons émises suite à l'expertise ayant eu lieu, ce projet a à nouveau été validé par le renouvellement de confiance des administrateurs sur ce sujet, faisant fi des risques encourus.

Aujourd'hui, nous déplorons que les seules économies concernent les coûts de structure et de mobilité et ne se traduisent finalement que par 3% de réduction du CUO. Les autres gains affichés concernent la masse salariale par l'effet noria lié aux nombreux départs et malheureusement à des pertes de compétences irréversibles. Pourtant, lors de l'annonce du PDG en juillet 2022, le discours insistait sur la justification économique et de compétitivité de cette fermeture. Ni les personnels, ni les élus, ni l'expert mandaté par le CSE-C non été convaincus de la réalité de son motif économique. Car elle n'est que dogmatique.

Pire, de nombreuses compétences ont quitté l'entreprise, souvent vers notre actionnaire industriel de référence et concurrent. Les recrutements réalisés sur Ollioules, même s'ils sont nombreux, ne permettront pas de les retrouver avant plusieurs années. Cela constitue un risque majeur pour l'exécution des programmes en cours et à venir et donc pour la compétitivité de l'entreprise. Ce projet induit ainsi des risques dont les conséquences pourraient être en totale opposition avec l'ambition initiale de compétitivité !



Sur les 300 personnes présentes en 2022 à Bagneux, moins d'une cinquantaine sera encore dans l'entreprise à la fin de cette année. Les propositions de mobilité vers Ollioules n'ont, au final, convaincu que très peu de personnes, là aussi contrairement à aux propos de juillet 2022 mais malheureusement conformément aux avertissements des représentants du personnel.

Nous constatons donc aujourd'hui que nombre de certitudes ne se sont pas réalisées et que c'est même le contraire qui s'est produit. Pourtant, ce projet n'a pas été et ne sera jamais revu. Les alertes des élus et des organisations syndicales n'ont pas été entendues ainsi que les courriers et remontées des personnels de Bagneux. Nous vous le redisons : pour mettre un terme à l'hémorragie des compétences, la meilleure solution reste la suspension de ce projet de fermeture du site de Bagneux.

Face à l'obstination du PDG, les organisations syndicales représentatives chez Naval Group se sont cependant engagées dans la négociation de mesures d'accompagnement des personnels. Les négociations de ces derniers mois ont donc permis d'aboutir, dans le cadre d'un PSE, à un projet d'accord sur le livre 1, un projet d'accord ad'hoc pour les personnels venant sur Finlay et un accord de Rupture Conventionnelle Collective pour les personnels ES venant sur Finlay. Ces différents accords, s'ils sont validés, permettront aux personnels, victimes de cette décision inique, d'envisager avec moins de difficultés l'avenir dans ou hors de l'entreprise. Et, dans ce type de situation, c'est bien là la priorité des représentants du personnel que d'accompagner toutes les personnes se retrouvant dans une situation difficile du fait de votre décision.

Les élus CFE-CGC / CFDT / UNSA émettent donc un avis défavorable sur l'ensemble des consultations de ce jour :

- Consultation sur le projet de licenciement collectif envisagé.
- Consultation sur les conditions de mise en œuvre du congé de reclassement.
- Consultation concernant le projet économique, à savoir le transfert des activités SMC du site de Bagneux.
- Consultation du CSE sur les conséquences sur la santé et les conditions de travail du projet de licenciement collectif en lien avec le transfert des activités SMC du site de Bagneux vers Ollioules.